

# Electricité : dès février, les Français paieront plus cher pour financer les réseaux



Le TURPE, pour tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, n'est pas un acronyme très connu du grand public. Et pourtant, celui-ci représente aujourd'hui environ un quart de la facture finale d'un client résidentiel. (Crédits : Reuters)

*Marine Godelier*

**L**es consommateurs d'électricité seront contraints de payer plus cher pour rémunérer Enedis et RTE, les deux gestionnaires du réseau de distribution et de transport du courant en France. Pourquoi ? De combien ? Et quel sera l'impact sur les factures d'électricité ? *La Tribune* fait le point.

Ce n'est pas une surprise, mais c'est désormais acté. Le TURPE, ce « péage » payé par les consommateurs pour financer les investissements dans les réseaux électriques, augmentera dès février prochain. C'est ce qu'a annoncé la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ce jeudi, alors que le flou règne toujours sur l'évolution des factures en 2025.

A l'origine pourtant, la hausse était prévue pour le mois d'août. L'idée, explique-t-on en interne : éviter un « effet yoyo », c'est-

à-dire une chute des tarifs de l'électricité en février, puis une nouvelle flambée six mois plus tard.

Lire aussi **Péage du réseau électrique : vers une hausse inédite et anticipée pour tous les consommateurs**

Concrètement, de quoi parle-t-on ? A quelle revalorisation s'attendre ? Et quel sera l'impact sur les factures d'électricité ? *La Tribune* fait le point.

## De quoi parle-t-on ?

Le TURPE, pour tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, n'est pas un acronyme très connu du grand public. Et pourtant, celui-ci représente aujourd'hui environ un quart de la facture finale d'un client résidentiel. Surtout, il pèsera de plus en plus lourd. Et pour cause, ce péage doit financer des investissements colossaux dans la transition énergétique, estimés à près de 200

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Electricité : dès février, les Français paieront plus cher pour financer les réseaux**

milliards d'euros entre 2025 et 2040 par RTE et Enedis, les deux gestionnaires du réseau.

Le but : raccorder les nouveaux parcs éoliens et solaires ou encore les bornes de recharge pour voitures électriques qui demandent, schématiquement, de tirer toujours plus de câbles. Mais aussi améliorer la résistance de ces derniers aux événements climatiques extrêmes, par exemple.

**A quelle revalorisation s'attendre ?**

Tous les quatre ans, la CRE met à jour sa formule pour calculer ce TURPE. A l'origine, il était prévu de l'actualiser en août 2025. Depuis plus d'un an, l'autorité administrative étudiait donc à la fois le niveau et la structure de ce nouveau tarif, qui s'appliquera de 2025 à 2028.

Seulement voilà, avec le développement des énergies renouvelables et la montée en puissance de l'électricité pour se chauffer ou se déplacer, la hausse à venir s'annonce inédite. En effet, le régulateur de l'énergie a révélé en octobre travailler sur l'hypothèse d'une hausse de 10% du TURPE. Du jamais vu. Si l'on isole cette composante de la facture, **cela se traduirait par un relèvement de 3 à 4% des mensualités pour les particuliers, précise-t-on à la CRE.**

Et ce n'est pas tout. En août dernier, le TURPE aurait déjà dû augmenter de plus de 4% en raison de l'inflation. Mais pour protéger les Français de la crise, le gouvernement avait préféré reporter ce renchérissement à février 2024. Il y aura donc une double augmentation à cette échéance. Ce qui représentera 60 euros supplémentaires par an pour un foyer moyen, selon les calculs du courtier en énergie Selectra.

**Quel impact sur les factures d'électricité ?**

Alors, tout cela remet-il en cause la baisse de 14% du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRV) qui interviendra en février prochain, **si l'on en croit l'engagement pris par le gou-**

**vernement sortant** ? Non, assure-t-on de concert à la CRE et au cabinet du Premier ministre démissionnaire, Michel Barnier. Car cette hausse du TURPE était en fait prise en compte dans les calculs.

Concrètement, le TRV, ce tarif d'EDF encadré par les pouvoirs publics auquel ont souscrit 20,6 millions de Français, devait de toute façon chuter drastiquement dès l'an prochain, autour de -20%. Et ce, en raison de l'effondrement des cours de l'électricité sur le marché. Résultat : même si les taxes augmenteront à leur niveau d'avant-crise et que la CRE y ajoutera ce nouveau tarif réseau, il y aura toujours une baisse. Seulement, celle-ci sera moins importante.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la CRE souhaite introduire ce nouveau TURPE en février plutôt qu'en août. **« Cela permettra d'éviter des mouvements de sens opposés à six mois d'intervalle pour ces clients »,** explique-t-on.

**Une bonne nouvelle pour les consommateurs ?**

Mais attention : cela ne signifie pas qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour le consommateur. D'abord, celui-ci paiera le nouveau TURPE six mois de plus que prévu. Surtout, en comptant le retour des taxes sur la consommation, **qui entraîneront un surcoût annuel moyen de près de 85 euros par foyer selon Selectra**, une famille type devra s'attendre à environ 145 euros de hausse annuelle sur sa facture, explique le courtier. Laquelle sera plus que compensée, certes, par la chute de la composante « prix de marché », permettant ainsi de noyer le poisson.

Enfin, dans son projet de budget, le gouvernement sortant prévoyait également de relever de 5,5% à 20% la TVA sur l'abonnement à l'électricité et au gaz. La censure votée, cette mesure reste en suspens...mais elle pourrait bien revenir dans la loi spéciale. Or, cela ajouterait encore 21 euros à la facture annuelle, selon les calculs de Selectra. Gare, donc, à ne pas se réjouir trop vite de la baisse de sa facture en février prochain. ■